

Avis Public

Rosemont

La Petite-Patrie

Montréal 

ENTRÉE EN VIGUEUR D'UN RÈGLEMENT

AVIS PUBLIC est donné que le conseil d'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie, lors de sa séance ordinaire du 4 juillet 2016, a adopté le règlement suivant :

RCA-3-6 Règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (RCA-3) »

Le présent règlement entre en vigueur en date de ce jour et est disponible pour consultation au bureau Accès Montréal situé au 5650, rue D'Iberville, 2^e étage, en la Ville de Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h 30.

Fait à Montréal, ce 12 juillet 2016

Karl Sacha Langlois, L.L.L., B.A.A., OMA
Secrétaire de l'arrondissement